



# DÉLIBÉRATION

## du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>29/03/2024</u> Publiée, le <u>29/03/2024</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°24.2.22</b>	<b><u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u></b> <i>Mise en place d'un marché hebdomadaire sur la Commune</i>

La création d'un marché hebdomadaire sur la Commune est sollicitée par les habitants. À ce titre, un groupe de travail a été créé pour travailler sur le sujet. Un sondage a été réalisé auprès des habitants et commerçants pour connaître leurs souhaits quand aux horaires et aux types de produits vendus sur ce marché.

Il ressort de ce travail qu'un marché hebdomadaire pourrait être mis en place sur le **parking de la Quetraie le samedi matin de 8h à 13h**. Ce marché serait majoritairement alimentaire, avec la possibilité de vendre également des produits manufacturés et des aliments produits sur place (type vente de nourriture à emporter).

Conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales, la fédération nationale des marchés de France et les commerçants de Mésanger ont été consultés le 15 février 2024. Les commerçants de la Commune n'ont pas émis d'observations tandis que la fédération nationale des marchés de France a émis un avis favorable, avec quelques modifications mineures à apporter au projet de règlement.

Le règlement du marché sera pris par arrêté du Maire conformément à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Ce règlement fixera les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Chaque emplacement sera attribué aux commerçants par un arrêté d'occupation du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droit de place.

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Vu le code général des collectivités territoriales,***

***Vu l'avis de la Fédération nationale des marchés de France en date du 7 mars 2024***

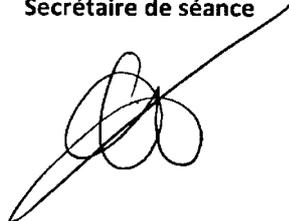
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
est appelé à :***

- ▶ **DECIDE** de la création d'un marché communal hebdomadaire le samedi matin de 8h à 13h se tenant sur le parking de la Quetraie ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

► **AUTORISE** Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN  
Secrétaire de séance**

Handwritten signature of Rosalie Outin in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.Official stamp of the Mairie de Mésange in blue ink, featuring a circular emblem with a star and the text 'MAIRIE DE MÉSANGE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.